

MINISTÈRE DES ARMÉES

•						
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT DIRECTION TECHNIQUE		Rapport	Titre	Rapport d'essais RP/20-2267/DGA MNRBC/2000305/NP		
			Référence	Version 1		
		Prestation	Intitulé	COVID-19 masques		
			Référence	2000305		
			Destinataire			
DGA MAITRISE NRBC LE BOUCHET 5, RUE LAVOISIER 91710 VERT LE PETIT						
téléphone : (33) 1 69 90 82 00 télécopie : (33) 1 64 93 52 66 Classification :						
	Non protég		-			
	Diffusion F		Pour tout complément d'information relatif au présent rapport d'essais,			
	Confidenti	el Industrie	contacter			
	Confidentiel Technologie		dga.Masques-Contact.fct@intradef.gouv.fr			
	Confidentiel Défense					
	Secret Défense					
Spécial France						
NATO (WELL)						
UEO (WEU)						
Remarques		Sans objet				
Composition 4		4 pages, dont 1	annexe			

Les essais sont réalisés en application de la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires.

du rapport

Selon les termes de cette note, ils devront être complétés par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel. Le masque ne doit pas avoir de couture sagittale (verticale nez bouche).

Avertissement : les résultats ne permettent pas une certification ou homologation selon les normes NF EN 149, NF EN 14683, ni selon toute autre norme ou règlement.

	Original signé :	
COVID-19		Ingénieur général de l'armement Raymond Levet Directeur de DGA Maîtrise NRBC
Masque catégorie 1		
Masque catégorie 2		
		Date : 10 avril 2020.

1. ECHANTILLONS TRANSMIS

Fournisseur	
Date de réception des échantillons	08/04/2020
Observations à réception	Sans objet
Référence IFTH	20-00816
Référence interne	MED-1415

Référence fournisseur	NBC1 à neuf
Référence fiche produit	
Description des échantillons livrés	

2. ESSAIS REALISES

Les essais ont été réalisés selon les principes présentés en annexe et conformément au protocole d'essais décrit dans le document DGA du 25 mars 2020.

3. RESULTATS

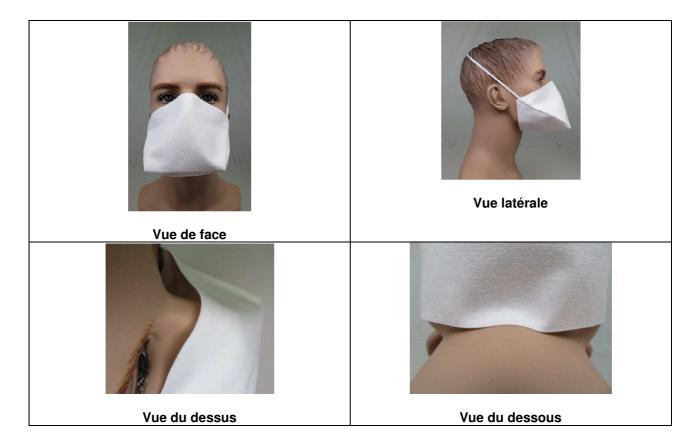
3.1. Matériau

Cas	d'usage	Protection du porteur (1) (si matériau asymétrique)	Rétention des projections (2)
Caractéristiques		Mesure	Mesure
Perméabilité à l'air (en L.m ⁻² .s ⁻¹)	à dépression 100 Pa	non mesuré	216
Efficacité de	Particules 3 µm	non mesuré	97,8
protection aux aérosols (en %)	Particules 1 µm	non mesuré	92,4
(611 /8)	Particules fines 0,2 μm	non mesuré	38,04

⁽¹⁾ Usage protection du porteur : flux mesuré de l'extérieur vers l'intérieur, à l'inspiration

⁽²⁾ Usage rétention des projections : flux mesuré de l'intérieur vers l'extérieur, à l'expiration

3.2. Caractéristiques visuelles sur fausse tête (photos)



4. CONCLUSIONS

Conformément à la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires, le matériau du masque de la société présente une perméabilité à l'air ainsi que des performances en efficacité de protection compatibles avec un usage de type masque de catégorie 1 (masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public).

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que : « La mesure de la respirabilité doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel ».

Recommandation d'amélioration sur le design du masque : le design du masque est à optimiser au niveau du nez (ajout d'une barrette métallique) et du menton.

Annexe descriptive des essais

Perméabilité à l'air

La respirabilité du matériau est analysée à l'aide d'un perméabilimètre.

L'échantillon a une surface de 20 cm².

Le débit surfacique d'air (litres m-2.s-1) traversant le matériau est mesuré à une dépression fixée (à 100 Pa ou autre valeur).

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages sanitaires impose un débit minimal de 96 L.m⁻².s⁻¹.

La mesure de la respirabilité ci-dessus doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel.

Efficacité de filtration

Le masque ou le matériau est découpé à l'emporte-pièce pour réaliser un disque de 48 mm de diamètre. L'échantillon est placé dans une veine contenant un aérosol de poudre de Holi polydisperse. Les concentrations en aérosol dans la veine et dans le flux ayant traversé l'échantillon dans le sens intérieur vers extérieur sont mesurées. Le résultat annoncé est le pourcentage de particules de diamètres 3 µm et 1 µm arrêtées par le matériau.

$$\mathsf{E} = 1 - \frac{c_{aval}}{c_{amont}}$$

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires impose une efficacité de filtration des particules de diamètre 3 μ m émises de :

- Catégorie 1 (masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public)

Efficacité > 90%

 Catégorie 2 (masque de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques)

Efficacité > 70%

Remarque : L'efficacité de filtration n'est mesurée que si la perméabilité à l'air est supérieure à 96 L.m⁻².s⁻¹